



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 299 Subventions (4.000 euros) à cinq associations historiques dont deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter un soutien complémentaire à six associations qui se sont données pour objet l'étude et la transmission de l'histoire et du patrimoine d'arrondissements parisiens.

Ces associations effectuent des recherches sur l'histoire souvent méconnue de ces arrondissements et font ainsi avancer la connaissance, jouant par ailleurs un rôle important d'archivage et de valorisation des savoirs et savoir-faire locaux.

De plus, afin de diffuser et valoriser leurs recherches auprès du plus grand nombre, elles présentent des conférences, organisent des visites et accueillent le public à la recherche d'informations. Elles éditent également pour la plupart des bulletins d'une grande qualité et organisent des expositions à destination du grand public.

Cinq associations se sont particulièrement illustrées dans leurs actions de promotion de la transmission de l'histoire et du patrimoine et d'accompagnement des publics en cette année 2023.

Je vous propose donc de leur attribuer une subvention complémentaire pour les aider à pérenniser leurs actions :

- une subvention de 500 euros à la Société Historique du VI^e arrondissement,
- une subvention de 1.000 euros à l'association Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des IX^e et XVIII^e arrondissements de Paris,
- une subvention de 500 euros à l'association Histoire et Patrimoine du XII^e arrondissement,
- une subvention de 500 euros à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France,
- une subvention de 1.500 euros à la Société française de Photographie.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris